

Gracefield, le 28 mai 2025

Monsieur Sébastien Schneeberger, Président
Commission de l'aménagement du territoire
1035, rue des Parlementaires
Édifice Pamphile-Le May, 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Dépôt du mémoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau – Projet de loi 97

Monsieur le président,

La MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a l'honneur de vous transmettre son mémoire dans le cadre des consultations particulières sur le **projet de loi no 97 – Loi visant principalement à moderniser le régime forestier**.

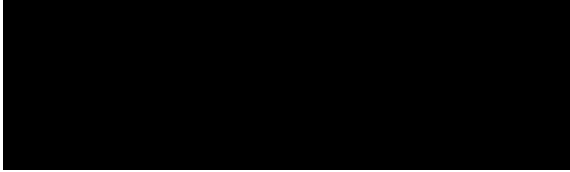
Notre mémoire vise à faire valoir les spécificités territoriales et les préoccupations régionales propres à notre MRC, où la forêt constitue depuis toujours un pilier fondamental de l'identité, de l'économie et du développement local. À l'heure où notre région fait face à de profondes transformations (fermetures d'usines, pression démographique, rareté de main-d'œuvre) nous croyons essentiel que le nouveau régime forestier s'appuie sur une gouvernance forestière plus décentralisée, enracinée dans les réalités du terrain.

Nous formulons des recommandations concrètes sur :

- Les moyens à accorder aux MRC pour exercer les nouvelles responsabilités confiées par le projet de loi ;
- La régionalisation réelle des décisions et la concertation obligatoire avec les élus locaux ;
- L'harmonisation des usages en territoires non organisés ;
- La collaboration avec les communautés autochtones ;
- Le développement de la bioénergie comme moteur de diversification économique.

Nous espérons que ce mémoire contribuera aux travaux de la Commission et demeurons disponibles pour toute présentation ou échanges complémentaires.

Nous vous remercions de l'attention portée à notre démarche et vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.



Chantal Lamarche
Préfète de la MRC Vallée-de-la-Gatineau

p.j. Mémoire



MRC
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

MÉMOIRE

PROJET DE LOI 97

Loi visant principalement
à moderniser le régime forestier

UNE VISION FORESTIÈRE ENRACINÉE DANS LE TERRITOIRE

La forêt est au coeur de l'identité territoriale et collective de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Couvrant plus de 12 000 km², ce vaste couvert forestier s'étend du sud au nord à travers trois grands types d'écosystèmes — feuillus, mixtes et boréaux —, illustrant une remarquable diversité écologique. Il représente une richesse écologique, culturelle et économique majeure, historiquement liée au développement de la région.

Aujourd'hui, la forêt est appelée à jouer un rôle renouvelé dans un contexte de diversification économique, de transition énergétique et de lutte contre les changements climatiques. Les activités d'exploitation forestière et de transformation du bois y demeurent structurantes, générant environ 500 emplois en usine et autant sur les parterres de coupe. À cela s'ajoutent de nombreuses activités liées à la faune, à la villégiature et aux pourvoiries, dont plusieurs dizaines sont actives sur les terres publiques de la MRC.

Le territoire abrite également neuf aires de confinement pour le cerf de Virginie, dont l'un des plus vastes ravages au Québec, renforçant la valeur faunique de la forêt feuillue.

Cependant, la MRC doit faire face à plusieurs défis majeurs. Le désengagement progressif des grandes entreprises forestières, la fermeture de l'usine Domtar à Maniwaki et la rareté croissante de main-d'oeuvre spécialisée fragilisent la filière. Les impacts des changements climatiques s'ajoutent à ces pressions, affectant la santé des écosystèmes et rendant plus urgente l'adoption de nouvelles approches.

Consciente de ces réalités, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a déployé une stratégie ambitieuse visant à diversifier son économie tout en valorisant la forêt de manière durable, responsable et multifonctionnelle. Parmi les pistes explorées, le développement de crédits carbone forestiers en partenariat avec l'ISFORT représente une occasion porteuse de revenus récurrents, de retombées locales et d'innovation en gestion forestière.

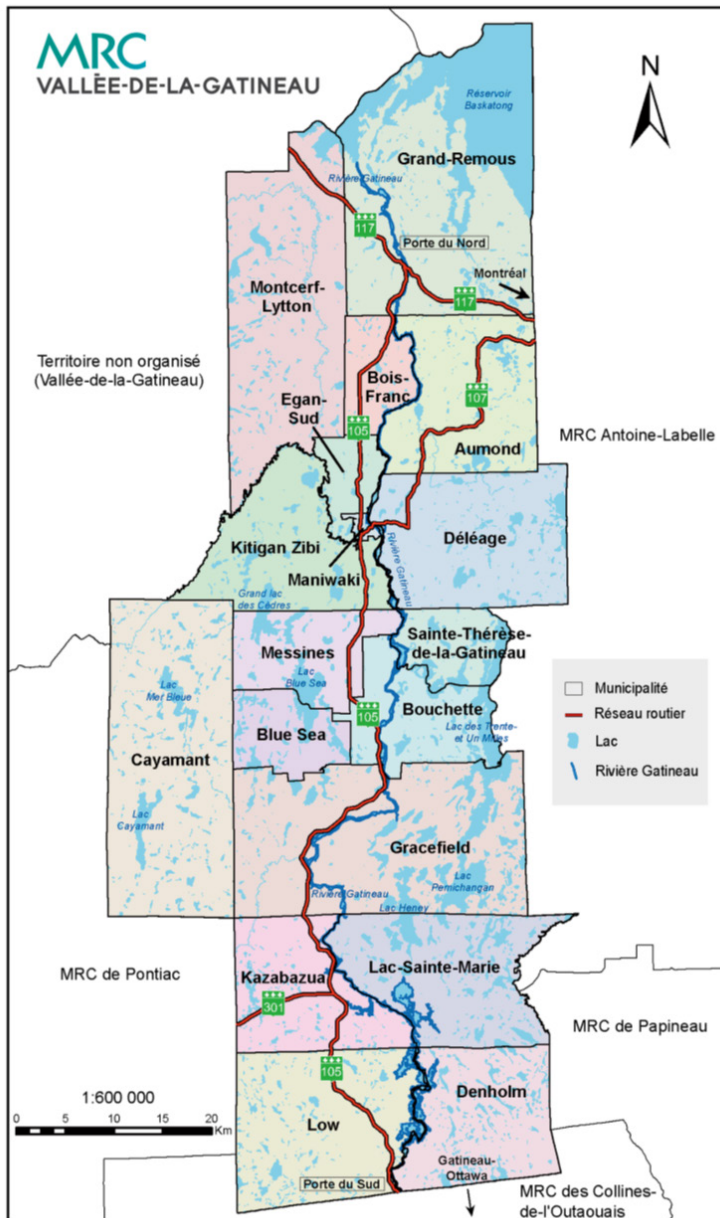
Dans ce contexte, la MRC souhaite faire entendre sa voix dans le débat entourant la réforme du régime forestier québécois. Elle réaffirme l'importance de l'industrie forestière pour son tissu socioéconomique, tout en rejetant une approche uniforme et centralisée. Les enjeux de la Vallée-de-la-Gatineau sont spécifiques et doivent être abordés avec des solutions adaptées, élaborées en collaboration avec les élus locaux, qui connaissent la réalité de leur territoire.

Le conseil de la MRC défend une gestion durable et multiresource des forêts, qu'elles soient situées en territoire municipalisé ou non organisé. Il plaide pour un développement forestier enraciné, capable de soutenir la transformation du bois tout en assurant une occupation dynamique du territoire.

Par ce mémoire, la MRC souhaite présenter les spécificités de son territoire, défendre les intérêts de ses citoyens et de ses entreprises, et rappeler que l'avenir de la forêt doit s'inscrire dans une vision partagée, territorialisée et équilibrée du développement régional.



PORTRAIT ÉCONOMIQUE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU



Superficie : Environ 13 400 km², très vaste et majoritairement forestier.

Population : Près de 20 000 habitants répartis dans 17 municipalités.

Forces économiques

Forêt :

- Secteur historique et toujours structurant.
- Nombreuses entreprises de récolte, transport et transformation (scieries, produits secondaires du bois).
- 90 % du territoire est constitué de forêts publiques.

Hydroélectricité :

- Présence d'installations et de potentiel pour des projets communautaires.
- Projets énergétiques innovants et énergies renouvelables

Tourisme de nature :

- Chasse, pêche, plein air, pourvoies, ZECs, sentiers de motoneige et de VTT.
- Fort potentiel de développement quatre saisons.



Indicateurs clés de la région de l'Outaouais

Taux de chômage : Légèrement sous la moyenne québécoise en 2024

Revenus : Inférieurs à la moyenne québécoise, mais tendance à la hausse.

Entrepreneuriat : Dynamique, soutenu par des organismes de développement local.

Migration : Léger solde migratoire positif, notamment chez les jeunes familles.

Défis

- Indice de vitalité économique (IVE) de la MRC est sous la moyenne québécoise, mais en hausse depuis quelques années. En 2022, la MRC se classait au 95^e rang sur 104 en matière d'IVE
- Pénurie de main-d'oeuvre dans plusieurs secteurs.
- Accessibilité routière limitée pour le transport commercial et touristique.
- Économie encore fortement dépendante des ressources naturelles.

Parmi les MRC de l'Outaouais, la Vallée-de-la-Gatineau se distingue par son ancrage historique et économique dans l'industrie forestière. Elle incarne un véritable pôle d'expertise et de savoir-faire dans ce secteur stratégique pour le Québec. La forêt de la Vallée-de-la-Gatineau se distingue par la forte présence d'espèces feuillues. Chaque espèce doit trouver preneur sur les marchés, ceci obligeant parfois le transport du bois sur de longues distances.

En 2024, deux fermetures d'usines sont venues frapper de plein fouet l'économie locale : celle de l'usine Résolu, qui a entraîné la perte de plus d'une centaine d'emplois directs — avec des répercussions estimées à près de 350 emplois supplémentaires dans l'économie régionale —, ainsi que celle de la scierie Commonwealth Plywood, qui menace à son tour de nombreux postes.

Ces pertes s'ajoutent à une tendance préoccupante de dévitalisation économique. Lorsque l'industrie forestière s'effondre, ce sont des familles entières qui quittent la région, des services qui ferment, et c'est l'ensemble du tissu économique local qui s'effrite.

ÉVITER L'EFFET DOMINO

La fermeture récente de l'usine Résolu de Maniwaki a mis en lumière des failles importantes dans le régime forestier actuel. Au-delà des emplois perdus, c'est toute la chaîne d'approvisionnement régionale qui a été ébranlée : entrepreneurs locaux qui effectuent les travaux en forêt, transporteurs, fournisseurs de machinerie, services spécialisés, commerces de proximité, restauration et stations-service. L'effet domino sur l'économie locale est tangible et fragilise un tissu économique déjà sous pression.

Cette situation met en évidence un enjeu fondamental, soit la diversification limitée de l'économie locale. La crise actuelle confirme l'urgence de repenser le modèle de développement économique pour le rendre plus durable et résilient. Il devient essentiel de valoriser davantage la ressource forestière, en allant au-delà du bois d'oeuvre traditionnel, et d'explorer des créneaux à valeur ajoutée liés à la bioéconomie et à la transition énergétique.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Face à ces défis, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a pris l'initiative de produire une feuille de route vers une économie plus diversifiée et durable. Cette planification stratégique propose des pistes concrètes en matière de diversification forestière et énergétique, et s'inscrit dans une vision à long terme. Elle rejoint d'ailleurs plusieurs objectifs du projet de loi 97, en mettant l'accent sur la valorisation des sous-produits forestiers et l'adaptation aux nouvelles réalités du territoire.

Voici quelques pistes d'action issues de la cellule de crise, qui s'alignent avec les orientations actuelles de la ministre :

1. Appuyer le développement de produits innovants issus du bois feuillu et résineux, tels que le biochar, les copeaux industriels, les bioplastiques et les biocarburants.
2. Élaborer une stratégie régionale de valorisation de la biomasse destinée au chauffage de bâtiments publics comme les écoles, hôpitaux, usines et infrastructures municipales.
3. Poursuivre la mise en oeuvre du projet de crédits carbone forestiers en collaboration avec l'ISFORT, l'Institut des sciences de la forêt de l'Université du Québec en Outaouais.
4. Explorer de nouveaux modèles de gestion intégrée des forêts, combinant des zones de production intensive, des zones mixtes et des aires de conservation, dans une approche de triade optimisée.
5. Tirer parti des opérations de récupération liées à la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour valoriser le bois affecté et minimiser les pertes économiques.

Avec plus de 2 700 emplois directs et indirects liés à l'industrie forestière, la région demeure un moteur économique incontournable pour le Québec. Il est temps de miser sur ce savoir-faire régional, de soutenir une filière porteuse et de renforcer les bases d'une relance durable et structurante pour la Vallée-de-la-Gatineau.



RECOMMANDATIONS DE LA MRC

1

OCTROYER LES MOYENS CORRESPONDANT AUX NOUVELLES RESPONSABILITÉS PROPOSÉES POUR LES MRC

Le projet de loi confie aux MRC de nouvelles responsabilités en matière de gestion forestière, notamment la réglementation de la forêt privée, en raison de l'inapplicabilité des règlements municipaux à ces territoires. Cette responsabilité entraînera la révision des schémas d'aménagement, qui sont déjà mis à rude épreuve par des exigences gouvernementales toujours plus nombreuses.

Les équipes d'aménagement des MRC, déjà surchargées, doivent composer avec plusieurs démarches complexes comme les Plans régionaux des milieux humides et hydriques ou les Plans Climat. Ces travaux, bien que pertinents, exigent temps, expertise et coordination intersectorielle, dans un contexte marqué par un manque de personnel qualifié et des ressources financières limitées.

Les enjeux reliés à la dévitalisation du territoire, combinés au resserrement des critères du Fonds régions et ruralité, réduit la capacité des MRC à embaucher de nouveaux professionnels. Le FRR, censé soutenir les priorités de développement régional, ne peut devenir une enveloppe de compensation pour des mandats supplémentaires imposés par l'État. C'est particulièrement le cas dans des MRC comme la Vallée-de-la-Gatineau où les défis socioéconomiques sont déjà importants.

La mise en oeuvre des nouvelles fonctions liées à la forêt privée exigera l'ajout de ressources spécialisées, notamment des ingénieurs forestiers, ce dont plusieurs MRC ne disposent pas à ce jour.

Le risque est réel de transférer une charge technique et politique difficilement soutenable à des structures régionales déjà fragiles.

L'enjeu de l'acceptabilité sociale s'ajoute à cette équation. La mise en place de règlements encadrant les activités forestières en territoire privé peut susciter de fortes réticences, comme en témoignent les précédentes controverses sur les règlements d'abattage d'arbres. L'exercice de conciliation entre les municipalités locales, les citoyens et les acteurs forestiers sera complexe. Bien que les MRC soient appelées à consulter les agences de mise en valeur de la forêt privée et les offices de mise en marché, cela ne garantit pas l'adhésion du milieu. Cette responsabilité apparaît comme un transfert de charge déguisé.

Pour répondre à ces nouvelles responsabilités, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau formule les recommandations suivantes :

- Doter les MRC des ressources nécessaires pour exercer pleinement les nouvelles responsabilités que leur confère le projet de loi tout en assurant un support financier à la hauteur des dépenses réelles.
- Assurer une meilleure coordination gouvernementale des demandes en aménagement du territoire afin d'éviter les réformes ponctuelles et redondantes qui contraignent les MRC à reprendre sans cesse des démarches lourdes et coûteuses.

2

POUR UNE VÉRITABLE RÉGIONALISATION DES DÉCISIONS ET UNE CONSULTATION DU MILIEU



Le projet de loi 97 prévoit la désignation d'aménagistes forestiers régionaux, membres du personnel du ministère des Ressources naturelles et des Forêts. Ces derniers seront chargés de la planification décennale des activités d'aménagement forestier. Bien qu'ils soient appelés à collaborer avec les MRC et les communautés autochtones, les modalités de cette collaboration demeurent floues. La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau souhaite que ces nouveaux acteurs soient choisis en fonction de leur connaissance fine des enjeux du territoire et non sur la seule base d'une présence administrative à Gatineau. Il est essentiel que ces professionnels soient réellement ancrés dans le milieu régional et capables de refléter les réalités propres à chaque MRC.

La réforme soulève également des doutes sur la marge de manoeuvre réelle des aménagistes régionaux. Il importe de s'assurer qu'ils ne soient pas uniquement chargés d'exécuter des objectifs déterminés à Québec, mais qu'ils disposent d'une latitude suffisante pour adapter la planification forestière aux priorités du terrain. Le risque est grand de voir se multiplier des approches mur à mur, mal adaptées aux particularités locales.

Avec l'abolition des Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire, aucun nouvel espace de concertation n'est prévu. Cela représente un recul majeur pour la participation régionale à la gestion forestière. Les enjeux ne s'expriment pas de la même manière d'une MRC à l'autre, même à l'intérieur d'une même région administrative. À titre d'exemple, la réalité forestière de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau diffère considérablement de celle des autres MRC de l'Outaouais.

Pour garantir une véritable régionalisation des décisions, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau formule les recommandations suivantes :

- Exiger que l'aménagiste régional consulte la MRC et tienne compte de ses priorités territoriales dans la détermination des zones d'aménagement durable pour qu'une réelle régionalisation des décisions puissent s'exercer.
- Mettre en place un mécanisme de consultation clair, structuré et récurrent entre l'aménagiste régional et la MRC et prévoir un mécanisme de révision à l'intérieur de la période de 10 ans.
- Assurer une concertation rigoureuse et transparente avec les acteurs régionaux dans toute décision liée aux licences d'aménagement forestier durable.

3

VERS UNE GESTION HARMONIEUSE DES USAGES FORESTIERS



Les territoires non organisés (TNO) sont sous la responsabilité des MRC. Ils accueillent une diversité d'activités : chasse, pêche, villégiature, mais aussi d'exploitation forestière. La planification de l'aménagement forestier dans ces zones revêt donc une importance particulière, car elle touche directement des usages multiples et parfois conflictuels du territoire. Pour assurer l'acceptabilité sociale des projets d'aménagement, la concertation avec la MRC doit être réelle, structurée et intervenir dès les premières étapes du processus.

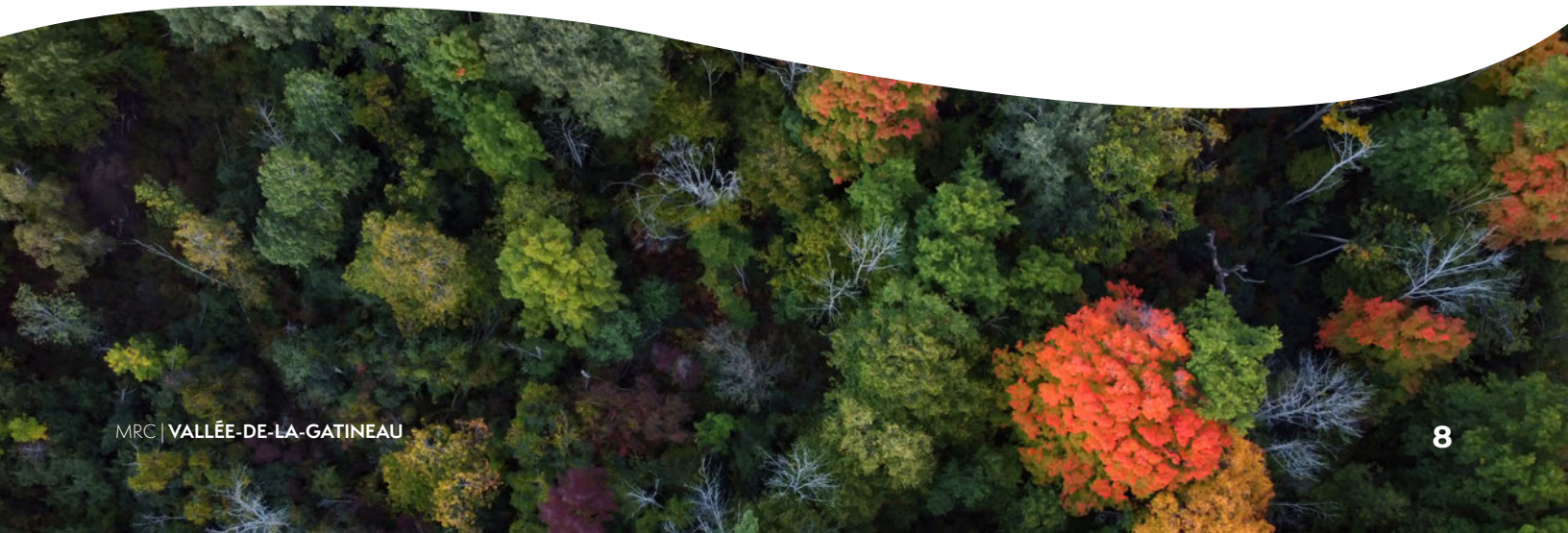
Or, la consultation actuelle pose un problème. Elle survient souvent plusieurs années avant la réalisation concrète des travaux. Ce décalage temporel nuit à la mémoire collective des échanges et génère, sur le terrain, des réactions de surprise ou d'incompréhension de la part des citoyens lorsqu'ils constatent les interventions. Sans un suivi d'information accessible et régulier, la transparence du processus est compromise.

De plus, la cohabitation entre les usages récréatifs et l'aménagement forestier nécessite une attention particulière. Le zonage forestier doit préserver la continuité des activités comme la chasse et la villégiature, qui sont importantes pour la population locale et font partie intégrante du développement économique durable ciblé par la MRC, notamment à travers le récréotourisme.

Enfin, un autre enjeu important est celui des chemins forestiers. Ces chemins sont ouverts par les entreprises forestières lors des coupes, mais sont ensuite laissés à l'abandon une fois les travaux terminés. Or, ces infrastructures continuent d'être utilisées par les citoyens pendant des années. Leur mauvais état représente un risque de sécurité, en plus de poser la question du financement de leur entretien. À ce jour, aucun modèle structurant n'a été mis en place pour assurer une gestion durable de ces chemins. L'industrie n'a pas les ressources financières ou humaines pour assurer à elle seule l'entretien des très nombreux chemins de pénétration ou les ponceaux en forêt.

Pour une gestion harmonieuse des usages forestiers, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau formule les recommandations suivantes :

- Intégrer la MRC dès le début du processus de planification forestière sur les TNO et instaurer un mécanisme de suivi continu jusqu'à la réalisation des travaux.



4

LA NÉCESSAIRE COLLABORATION AVEC LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES



Le développement de la MRC ne peut se concevoir sans une collaboration étroite avec les communautés autochtones avec lesquelles elle partage le territoire. Leur participation est essentielle à toute démarche de mise en valeur du territoire.

La foresterie en terres publiques demeure un sujet particulièrement sensible. Les communautés expriment de fortes préoccupations face à l'exploitation industrielle des ressources sans connaissance suffisante des écosystèmes qui risquent d'être altérés. Pour elles, la nature ne peut être « sacrifiée » sans compréhension ni respect des équilibres écologiques.

Le territoire en amont du lac Barrière recèle un potentiel forestier important, estimé à près d'un million de mètres cubes. Sa mise en valeur devra passer par une approche concertée, respectueuse des droits, des intérêts, des valeurs et des besoins des communautés.

La relation avec la communauté de Lac-Barrière est un levier déterminant pour assurer une relance durable. Il est impératif de renforcer le dialogue, de favoriser l'accès partagé au territoire et à ses ressources, et de reconnaître pleinement leur rôle en tant que partenaires historiques et incontournables du développement régional.

Pour s'assurer d'une collaboration adéquate avec les communautés autochtones, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau formule les recommandations suivantes :

- Intégrer formellement les communautés comme Lac-Barrière à la planification forestière, sur le modèle des approches concertées Atikamekw afin de permettre des ententes durables et prévenir les blocages d'accès.
- Création d'un mécanisme de planification conjointe MRC-MRNF-Communautés autochtones et le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits.



5

AMÉNAGER LA FORÊT DE FAÇON DURABLE ET PARTICIPER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau mise sur la transition énergétique pour réinventer son développement économique en valorisant ses vastes ressources forestières. Face aux défis posés par la fermeture d'usines majeures et à la nécessité de diversifier son économie, elle identifie la biomasse forestière comme un levier d'avenir. Les résidus de coupe et sous-produits forestiers, maintenant sans preneur depuis la fermeture des papetières, représentent un potentiel considérable pour produire des bioénergies locales : granules de bois, biochar, gaz naturel renouvelable et chauffage à la biomasse pour les bâtiments publics.

Plusieurs projets sont déjà en marche, notamment avec la communauté de Kitigan Zibi et des partenaires industriels comme Evolgen et Enbridge. À cela s'ajoute un fort potentiel en énergie solaire, éolienne et hydroélectrique. En investissant dans ces créneaux et en structurant une stratégie régionale de valorisation énergétique, la MRC souhaite créer des emplois durables, stabiliser ses revenus et renforcer son autonomie énergétique.

Cette approche s'inscrit dans une logique de développement local ancrée dans la réalité territoriale et les objectifs climatiques du Québec. Elle positionne la Vallée-de-la-Gatineau comme un territoire pionnier en bioénergie et en innovation rurale, contribuant activement à la relance verte et à la lutte contre les changements climatiques.

Pour aménager la forêt de façon durable, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau formule les recommandations suivantes :

- Obtenir une intervention particulière de la part d'Investissement Québec afin de bonifier le soutien aux entrepreneurs, soutenir la requalification vers les bioénergies, mettre en place des crédits carbone forestiers et appuyer la diversification économique de la MRC.
- Créer un statut de territoire-pilote en diversification forestière et énergétique pour la MRC.
- Reconduire et élargir le programme PEEOL aux feuillus et aux résineux touchés par la TBE.



CONCLUSION

La MRC de la Vallée-de-la-Gatineau appuie les intentions générales du projet de loi 97 visant à moderniser le régime forestier québécois. Toutefois, cette modernisation ne pourra porter ses fruits que si elle s'appuie sur les forces des régions, reconnaît leurs particularités et mise sur une réelle décentralisation des décisions. Dans un contexte de dévitalisation économique marqué par la fermeture d'usines et la perte de centaines d'emplois, il est impératif d'arrimer cette réforme aux besoins concrets du terrain.

La forêt est au coeur de l'identité, de l'économie et du mode de vie de notre territoire. Elle ne peut être gérée selon une approche mur à mur, sans considération pour les réalités spécifiques qui caractérisent les écosystèmes, les usages et les enjeux locaux. Les défis de la Vallée-de-la-Gatineau — rareté de main-d'oeuvre, retrait des grandes entreprises, maintien des infrastructures forestières, transition énergétique, cohabitation des usages — exigent des réponses sur mesure, codéveloppées avec les élus locaux et les partenaires régionaux.

Le rôle accru des MRC dans la gestion de la forêt, bien que pertinent, doit s'accompagner de ressources adéquates, tant humaines que financières. Sans moyens, les nouvelles responsabilités risquent d'alourdir des structures déjà fragilisées, tout en compromettant l'efficacité des démarches régionales. La MRC réitère l'importance d'une coordination gouvernementale plus cohérente, d'une vision intégrée de l'aménagement du territoire, et d'un soutien clair à l'exercice des compétences déléguées.

Par ailleurs, la concertation avec les communautés autochtones doit être érigée en principe fondamental de la nouvelle gouvernance forestière. La planification forestière ne saurait se faire sans intégrer les Premières Nations comme partenaires à part entière, dans le respect de leurs droits, savoirs et aspirations. Enfin, la MRC souhaite que le projet de loi 97 soit un véritable levier de transition vers une foresterie plus résiliente, innovante et durable. Elle invite le gouvernement à reconnaître son territoire comme terrain d'expérimentation et d'innovation, notamment en matière de bioénergie, de crédits carbone et de diversification des usages forestiers. Une telle reconnaissance permettrait non seulement de stabiliser l'économie locale, mais aussi de contribuer activement à l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques du Québec.

C'est dans cet esprit de responsabilité, de coopération et de développement durable que la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau dépose ce mémoire.



RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE LA MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

1. Doter les MRC des ressources nécessaires pour exercer pleinement les nouvelles responsabilités que leur confère le projet de loi tout en assurant un support financier à la hauteur des dépenses réelles.
2. Assurer une meilleure coordination gouvernementale des demandes en aménagement du territoire afin d'éviter les réformes ponctuelles et redondantes qui contraignent les MRC à reprendre sans cesse des démarches lourdes et coûteuses.
3. Exiger que l'aménagiste régional consulte la MRC et tienne compte de ses priorités territoriales dans la détermination des zones d'aménagement durable pour qu'une réelle régionalisation des décisions puissent s'exercer.
4. Mettre en place un mécanisme de consultation clair, structuré et récurrent entre l'aménagiste régional et la MRC et prévoir un mécanisme de révision à l'intérieur de la période de 10 ans.
5. Assurer une concertation rigoureuse et transparente avec les acteurs régionaux dans toute décision liée aux licences d'aménagement forestier durable.
6. Intégrer la MRC dès le début du processus de planification forestière sur les TNO et instaurer un mécanisme de suivi continu jusqu'à la réalisation des travaux.
7. Intégrer formellement les communautés comme Lac-Barrière à la planification forestière, sur le modèle des approches concertées Atikamekw afin de permettre des ententes durables et prévenir les blocages d'accès.
8. Création d'un mécanisme de planification conjointe MRC-MRNF-Communautés autochtones et le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuits.
9. Obtenir une intervention particulière de la part d'Investissement Québec afin de bonifier le soutien aux entrepreneurs, soutenir la requalification vers les bioénergies, mettre en place des crédits carbone forestiers et appuyer la diversification économique de la MRC.
10. Créer un statut de territoire-pilote en diversification forestière et énergétique pour la MRC.
11. Reconduire et élargir le programme PEEOL aux feuillus et aux résineux touchés par la TBE.

